

PROCES-VERBAL
du 15 septembre 2025 à 18h30

Secrétaire de séance : Antoine MUSY

Présents (8) : Wilfried TISSOT, Antoine MUSY, Loïc CHOUX, Chantal CONNOCHIE, Eveline KRECZANIK, Thierry DEVAUTON, Hervé JACQUIER, Adrien MAZZINI

Absents excusés

Absents (1) : Fabien REY,

Pouvoirs (0) :

Quorum (6) : atteint

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juillet 2025 et du 3 septembre 2025.

Le procès-verbal du 16 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des votants. Eveline KRECZANIK et Adrien MAZZINI ne prennent pas part au vote car ils étaient absents à ce conseil.

Le procès-verbal du 3 septembre est approuvé à l'unanimité des votants. Chantal CONNOCHIE, Antoine MUSY et Adrien MAZZINI ne prennent pas part au vote car ils étaient absents à ce conseil.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES –FISCALITÉ

2025-09-15-DCM42 Tarifs assainissement 2025-2026

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'assainissement pour la période de facturation du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour la part fixe et la part variable.

Le Maire rappelle que la partie fixe est due par tout abonné présent au 1^{er} novembre de l'année de facturation.

- Partie fixe (pour la période de 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026) :

- Abonnement 85,00€

Le Maire rappelle que la partie variable est payée en fin de période à partir du relevé de consommation (terme échu).

- Partie variable (pour la période de 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026) :

- Calculée sur la quantité d'eau consommée 1.20 €/m3

ORGANISMES PUBLICS : Agence de l'eau – A compter du 1^{er} janvier 2025

- Performance des systèmes d'assainissement collectif 0,01 €/m3

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition, en s'appuyant sur les arguments suivants :

- Inflation des coûts actuels de l'assainissement (notamment due à l'entretien de la STEP des Buis qui subit de nombreuses pannes) ;
- Absence d'augmentation en 2024, pour la période 2025, suite à l'incertitude du transfert de la compétence ;
- Perspective de transfert :
 - soit au SIEGA dont les tarifs actuels sont de 99,62€ de part fixe et 1,5319€/m3 pour la part variable ;
 - soit à une nouvelle structure qui se concentrera sur la gestion de la STEP des Buis ;
 - soit à conserver la gestion en l'état.
- Problématique soumise : faut-il anticiper les investissements importants à venir ou simplement absorber l'augmentation des coûts actuels ?
- Questionnement autour de la répartition des charges entre la part variable et la part fixe : la part fixe impacte tout le monde alors que la part variable impacte le plus gros consommateurs. Les dépenses sur les deux postes (réseau et traitement) augmentent, d'où la proposition d'augmenter les tarifs de la part fixe et de la part variable.
- En attendant de connaître le mode de gestion des STEPS et les études d'évaluation des investissements à faire, il est proposé d'augmenter les prix de l'assainissement pour absorber les surcoûts des dernières années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs proposés par Monsieur le Maire,

DÉCIDE que les tarifs, pour la part fixe et la part variable, seront applicables du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision

2025-09-15-DCM43 Rénovation globale de l'ancienne école : attribution du marché de travaux pour les lots 06 et 09

CONSIDÉRANT l'engagement de la commune de Saint- Pierre d'Entremont pour la rénovation de son ancienne école afin de créer 4 appartements et un espace de services au public au rez-de-chaussée.

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Pierre d'Entremont sollicite un marché à procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles 25-I.2° et 71 à 73 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour un marché de travaux pour la rénovation totale du bâtiment de l'ancienne école pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 990 000€ HT.

CONSIDÉRANT la notification d'une AMO performance énergétique notifié le 08 juin 2023

CONSIDÉRANT la notification d'une maîtrise d'œuvre notifiée le 24 juillet 2024

CONSIDÉRANT l'ouverture des plis le 18 juillet 2025 et la candidature de quarante-trois entreprises

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres présenté par la maîtrise d'œuvre lors de la commission d'appel d'offres réunie le 28 août 2025.

CONSIDÉRANT les résultats de la commission d'appel d'offres proposant de retenir les entreprises suivantes :

✓ **Lot 06_MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS :**

Entreprise ETS RIBEAUD pour un montant de 69 901,49€ HT

✓ **Lot 09_ELECTRICITE :**

Entreprise PEPIN et Fils pour un montant de 52 095,71€ HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les offres des entreprises ci-dessus et de l'autoriser à notifier le marché de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE le marché de travaux aux entreprises suivantes:

✓ **Lot 06_MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS :**

Entreprise ETS RIBEAUD pour un montant de 69 901,49€ HT

✓ **Lot 09_ELECTRICITE :**

Entreprise PEPIN et Fils pour un montant de 52 095,71€ HT

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de ces décisions et la signature de tous les documents afférents au marché.

2025-09-15-DCM44 Décision modificative 2

Le Service de Gestion Comptable nous informe que le chapitre 041 - opérations patrimoniales doit être crédité afin de pouvoir intégrer des frais d'études sur deux opérations d'investissement.

Les opérations et études en question sont les suivantes :

- Traversée du bourg (annonce légale)
- Assainissement Les Curiés (montage du dossier de subvention)

Il est par conséquent nécessaire de prévoir la décision modificative détaillée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203-105 : Traversée du Bourg	192.05 €	
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	192.05 €	
D 203-105 : Traversée du Bourg		192.05 €
D 203-125 : ASSAINISSEMENT LES CURIÉS		3 600.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3 792.05 €
D 203-105 : Traversée du Bourg	192.05 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	192.05 €	
D 21532-125 : ASSAINISSEMENT LES CURIÉS	3 600.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 600.00 €	
R 203-105 : Traversée du Bourg		192.05 €
R 203-125 : ASSAINISSEMENT LES CURIÉS		3 600.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		3 792.05 €
R 1321-105 : Traversée du Bourg	192.05 €	
R 1321-125 : ASSAINISSEMENT LES CURIÉS	3 600.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	3 792.05 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, la décision modificative 2 telle que présentée au Conseil Municipal.

INFORMATIONS

➤ **Inauguration traversée du bourg**

L'inauguration de la traversée du bourg aura lieu ce samedi 20 septembre à 10h.

➤ **Budget : indicateur de pilotage comptable (IPC)**

L'indicateur de pilotage comptable (IPC) est l'un des outils de pilotage et de suivi de la tenue des comptes locaux utilisé par la DGFIP. Il révèle certains points forts et points faibles à partir d'un ensemble d'items extraits des comptabilités générales et auxiliaires des collectivités. L'IPC de la commune de Saint-Pierre-d'Entremont a positivement évolué depuis ces 3 dernières années pour atteindre aujourd'hui l'excellente note de 93,33/100. L'IPC moyen du Département de la Savoie s'établit pour 2024 à 87,44/100 (95,14 pour les communes de moins de 500 habitants).

➤ **EMA**

Une réouverture est envisagée au printemps 2026. L'ensemble des coresponsables ayant réglé leur part de franchise, une maîtrise d'œuvre va pouvoir être désignée afin de débiter de nouveaux travaux en novembre 2025.

➤ **Travaux sur chemin de l'Alpette de la Dame**

Les travaux sont en cours : des adaptations peuvent émerger en cours de chantier ou lors d'une seconde phase de travaux, prévue l'année prochaine.

➤ **Travaux généraux sur les routes**

Des travaux vont avoir lieu rapidement sur la route des Lanches, au niveau des Vincents, ainsi que sur l'accès aux Rigauds (budget ELV). La route des Buis demande une intervention urgente : pour ce faire, il est prévu d'ajourner certaines interventions pour libérer du budget.

➤ **Classement du site de Saint Mème et périmètre ABF**

L'inspectrice des sites naturels rendra son rapport (en visioconférence) ce mercredi 17 septembre à 15h.

Par ailleurs, le périmètre soumis à l'avis des ABF autour des monuments inscrits ou classés devrait évoluer et abandonner la logique des 500 mètres (périmètre des abords).

La séance du Conseil Municipal se termine à 21h00

*Le prochain conseil Municipal se tiendra le **13 octobre 2025** à 18h30*

Salle verte de la Maison Hermesende

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

